

Adapter votre logement

Engagé depuis des dizaines d'années dans l'amélioration de l'habitat, le Pays Voironnais donne une nouvelle impulsion à son action pour réhabiliter des logements privés, individuels ou collectifs avec le dispositif Action Rénovation.

Vous souhaitez :

- améliorer votre logement : rénovation de logement dégradé ou insalubre, mise aux normes ou création de système d'assainissement autonome.
- améliorer les performances énergétiques de votre logement : chauffage, fenêtres...
- adapter votre logement à une perte d'autonomie : personnes âgées, handicapées...



Le Pays Voironnais vous propose un conseil complet, personnalisé et gratuit, sous la forme de :

- conseil technique
- conseil financier et fiscal
- montage des dossiers de demandes de subventions

📄 TÉLÉCHARGER

- > Tout savoir sur les aides 2018 - 2021

➕ EN SAVOIR PLUS

- > Pour toute information contacter le numéro unique : URBANIS au 04 79 33 21 26
- > Permanences téléphoniques du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h. Vendredi de 9h à 12h.

A noter : Des aides existent également pour les copropriétés anciennes (avant 1950) ou plus récentes (1950-1975)

40 rue Mainsieuz
cs 80363
38516 Voiron cedex
Lundi - vendredi: 9h-12h / 13h30-18h
Tél : 04 76 93 17 71

<http://www.paysvoironnais.com/personnes-agees-et-handicap/adapter-votre-logement-870.html>